

## Avis

Administration de la gestion de l'eau  
- Service autorisations -  
(n° dossier : EAU-AUT-24-0573)

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation

pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier à l'adresse 19, rue Baerendall à Mamer

a été introduite par Creahaus Invest sàrl, 4, Albert Simon, L-5315 Contern

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 25/06/2024.

Mamer, le 02/07/2024

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Mamer, le 02/07/2024

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,